

## MÉCANICIENNES OU MÉCANIENS (CAMIONS ET VÉHICULES LÉGERS)

**Le service des ressources matérielles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) recherche deux mécaniciennes ou mécaniciens avec expérience diesel pour des postes à temps plein.**

Les deux mécaniciens du garage Lafontaine s'occupent d'une flotte de 120 véhicules \* :

- 37 véhicules cubes 14 pieds
- 80 camionnettes type Éconoline
- 3 gros camions pour lesquels la plupart des réparations se font à l'extérieur.

\*remarque : le garage n'a pas de remorque ni de tracteur.

### Description

La mécanicienne ou le mécanicien effectue la réparation et l'entretien des camionnettes de type Éconoline et des cubes 14 pieds, en atelier et sur la route incluant tout le territoire de la CSDM.

### Principales attributions

- Effectue une variété de travaux de réparation sur des véhicules à moteur diesel (6L Ford) et à essence ; répare et entretient le système de freinage hydraulique, système de direction, système d'admission et d'échappement, système électrique et électronique, suspension ; démonte, répare et remonte les moteurs.
- Assure l'entretien préventif périodique permettant de déceler les défauts des véhicules (programme entretien préventif PEP).
- Effectue des soudures, du découpage de métal, fait des modifications, des réparations et des installations dans la partie atelier de son véhicule.
- Complète les bons de travail et d'inspection en respectant les normes et procédures établies par le service.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

### Exigences et Qualifications

Une des deux options suivantes :

Option 1 satisfaisant aux trois (3) critères suivants :

1. Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en mécanique de véhicules lourds.
2. Avoir 4 ans d'expérience en mécanique (essence et diesel).
3. Être titulaire d'un permis de conduire valide avec la classe 3 et les mentions F et M.



Option 2 satisfaisant aux deux (3) critères suivants :

1. Posséder une carte de compétence en mécanique véhicules lourds (ou diesel) de classe A ou B émise par le Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal).
2. Avoir quatre (4) ans d'expérience en mécanique (essence et diesel).
3. Être titulaire d'un permis de conduire valide avec la classe 3 et les mentions F et M.

### **Atout**

Posséder la carte compétence PEP (Programme Entretien Préventif).

### **Conditions de travail et rémunération**

- Lieu de travail :  
Garage Lafontaine  
1690 rue Lafontaine (coin Papineau)
- L'horaire de travail est de 38,75 heures par semaine, de 7 h à 15 h 15 du lundi au vendredi.
- Le salaire horaire est de 25,77 \$ selon la convention collective en vigueur.
- Il s'agit de remplacements minimalement jusqu'au printemps permettant une compensation salariale intéressante.

### **Pour postuler**

Toute personne qui désire poser sa candidature doit faire parvenir les documents :

- Curriculum vitae
- Copie du permis de conduire indiquant la classe et la mention
- La preuve de votre qualification :
  - Diplôme (numériser l'original) sinon le relevé de notes attestant l'obtention du diplôme
  - OU
  - Carte de compétence en mécanique de véhicules lourds ou mécanique diesel

par courriel à [srm-recrutement@csgm.qc.ca](mailto:srm-recrutement@csgm.qc.ca)

***La CSGM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Cependant, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.***

La CSGM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

*Le personnel de la CSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'état](#)*

Pour en savoir davantage sur la CSDM, consulter les sections [La CSDM](#) et [milieux de vie](#) de notre site Web.